



# AIR CANADA

[Communiqués](#)

## Groupe Aeroplan Inc. annonce des résultats d'exploitation sous-jacents solides pour le troisième trimestre de 2010

*Comptabilisation de charges non récurrentes découlant du jugement relatif à la TVA rendu par la Cour de justice de l'Union Européenne*

*Perspectives de 2010 confirmées sur la base de la solide performance sous-jacente des unités d'exploitation*

- Les résultats trimestriels rendent compte de la croissance du BAIIA ajusté<sup>1</sup> consolidé de 6,1 % (en devises constantes et avant la prise en compte de l'incidence de 53,3 M\$ relative au jugement de la CEJ concernant la TVA)
- Carlson Marketing complétera la migration des systèmes de Carlson Corporation le 11 novembre 2010
- Rachat de 12,6 millions d'actions depuis le début de l'exercice dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

### Faits saillants du troisième trimestre

*Trimestre terminé le 30 septembre 2010 comparé au trimestre terminé le 30 septembre 2009*

- Facturation brute de 520,5 M\$ (531,5 M\$ en devises constantes) contre 355,3 M\$
- Produits totaux de 466,0 M\$ (475,3 M\$ en devises constantes) contre 322,6 M\$
- Perte d'exploitation de 24,6 M\$ (24,4 M\$ en devises constantes) contre un bénéfice d'exploitation de 42,3 M\$; bénéfice d'exploitation de 37,9 M\$, avant éléments non comparables<sup>2</sup> et en devises constantes, contre 42,3 M\$
- BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 27,0 M\$ (28,0 M\$ en devises constantes) contre 76,7 M\$; BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 90,7 M\$, avant éléments non comparables<sup>2</sup> et en devises constantes, contre 76,7 \$
- Perte par action ordinaire de 0,22 \$ contre un bénéfice par action ordinaire de 0,09 \$; bénéfice par action ordinaire avant l'incidence du jugement de la CEJ concernant la TVA de 0,08 \$ contre 0,09 \$

MONTREAL, le 10 nov. /CNW Telbec/ - Groupe Aeroplan Inc. (« Groupe Aeroplan » ou la « Société ») (TSX:AER) a annoncé aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2010. Toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

« La performance sous-jacente de Groupe Aeroplan pour le troisième trimestre a été solide dans chacune de nos unités d'exploitation, a déclaré Rupert Duchesne, président et chef de la direction de Groupe Aeroplan. Malgré que nous ayons été déçus du récent jugement sur la TVA, nous sommes convaincus de pouvoir atténuer ses répercussions futures. Nos prévisions concernant la croissance et la rentabilité de nos activités européennes demeurent très optimistes. »

« Notre gamme complète de programmes de fidélisation nous permet d'attirer des partenaires de premier ordre dans divers secteurs et d'ancrer notre entreprise mondiale de gestion de la fidélisation sur des fondamentaux solides, a poursuivi M. Duchesne. « Comme chef de file de l'industrie, nous sommes dans la meilleure position pour saisir les excellentes occasions qu'offre le marché mondial de la fidélisation. Nos résultats vigoureux du trimestre et de l'année en cours nous permettent de confirmer nos prévisions pour 2010 et de fournir des clarifications au sujet de nos perspectives de croissance pour 2011. »

### Jugement de la CEJ concernant la TVA

Au cours du troisième trimestre de 2010, la Société a comptabilisé une charge non récurrente au BAIIA ajusté de 53,3 M\$ découlant du jugement de la Cour de justice de l'Union européenne sur la TVA rendu le 7 octobre 2010 (« le jugement sur la TVA ») en faveur de Her Majesty's Revenue & Customs ou « HMRC ». Loyalty Management Group, société achetée par Groupe Aeroplan en décembre 2007, était partie à un litige qui l'opposait à HMRC depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il a trait à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. Le cas sera porté devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ et conformément aux PCGR du Canada, son incidence a été comptabilisée aux états financiers de la Société du troisième trimestre. La charge de 53,3 M\$ concorde avec l'estimation antérieure détaillée dans le communiqué de presse daté du 7 octobre 2010 de Groupe Aeroplan.

Pour de plus amples renseignements permettant de mieux comprendre les répercussions du jugement sur la TVA, veuillez

consulter le rapport de gestion et la présentation sur les faits saillants de nature financière pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, disponibles sur le site Web de la Société, au <http://www.groupeaeroplan.com/pages/invEvents.php>.

### **Éléments non comparables**

Outre l'incidence du jugement sur la TVA, en raison des investissements importants conclus pendant les 12 derniers mois, les résultats du trimestre incluent plusieurs éléments non comparables s'élevant à 9,4 M\$ et affectant les frais de vente, frais généraux et d'administration, à savoir des coûts de 1,9 M\$ associés au lancement de Nectar Italia, un montant de 4,5 M\$ lié à la migration de Carlson Marketing et des honoraires de consultation stratégique au niveau du siège social de 3,0 M\$.

### **Résultats sectoriels**

#### ***Aéropian Canada***

Au troisième trimestre, Aéropian Canada a poursuivi sa progression en matière de facturation brute et de gestion des coûts. La facturation brute d'Aéropian Canada au titre de la vente des UFGA a augmenté de 4,9 % pour atteindre 257,0 M\$, en raison i) d'une amélioration des dépenses de consommation moyennes par carte financière active et ii) des activités accrues de la part des lignes aériennes et des détaillants partenaires. La progression des milles Aéropian émis a continué de surpasser celle des milles Aéropian échangés. Le pourcentage de marge brute, calculé sur le total des produits, a diminué de 20 points de base par rapport à il y a un an, en raison d'une légère augmentation du coût unitaire, qui a été compensée par une légère hausse du prix de vente moyen cumulé par mille Aéropian. La marge du BAIIA ajusté d'Aéropian Canada (calculée sur la base de la facturation brute) s'est améliorée de 80 points de base, en raison d'une gestion rigoureuse des frais de vente, frais généraux et d'administration.

La marque et le programme d'Aéropian ont été récompensés récemment par quatre distinctions importantes. Aéropian, conjointement avec son partenaire Air Canada, a reçu trois récompenses Frequent Traveler Awards pour la région des Amériques, à savoir : le meilleur programme aérien de l'année, la meilleure promotion aérienne en matière d'accumulation et la meilleure capacité d'échange de milles pour une compagnie aérienne. Ces récompenses ont été décernées à la suite d'un vote auquel ont participé près d'un million de grands voyageurs de 200 pays différents. Aéropian Canada a aussi été distinguée comme Entreprise de l'année par le conseil d'administration de l'Association du marketing relationnel (la division québécoise de l'Association canadienne du marketing) pour sa capacité à se démarquer dans le domaine du marketing relationnel. Enfin, la carte Aéro Or<sup>MD</sup> CIBC Visa a été reconnue comme la meilleure carte permettant d'obtenir des primes-voyages par Rewards Canada pour une deuxième année d'affilée. Ces prix rendent compte de la réussite de la stratégie d'Aéropian Canada visant à accroître la satisfaction et la loyauté des membres et à créer de la valeur pour ses partenaires.

#### ***Groupe Aeroplan Europe***

Groupe Aeroplan Europe a affiché une facturation brute de 115,7 M\$ (126,8 M\$ en devises constantes) contre 98,3 M\$ il y a un an. Au Royaume-Uni, la facturation brute provenant de la vente des UFGA a monté de 7,6 %, compte non tenu de Nectar Italia mais incluant l'incidence du taux de change. Cette augmentation de la facturation brute découle d'une percée importante des dépenses d'épicerie. L'apport de Nectar Italia à la facturation brute s'élève à 15,5 M\$ pour le trimestre. LMG Insight & Communication (I&C) a connu une croissance de sa facturation brute de 137 % par rapport à la même période de 2009. Cette croissance a été alimentée par les offres de coupons à la caisse et par plus de 100 clients de biens de consommation, qui sont abonnés à notre logiciel propriétaire libre-service Self Serve. I&C bénéficie aussi d'un élan provenant de nouveaux clients, dont un grand détaillant européen et CVS, le plus grand fournisseur de produits de santé et pharmacie aux États-Unis.

Dans le programme Nectar Royaume-Uni, la quantité de points échangés au cours du trimestre dépasse le niveau atteint il y a un an et est supérieure à l'augmentation de points émis, ce qui rend compte de l'importante activité de primes promotionnelles au deuxième trimestre qui s'est répercutée sur les échanges de points. La quantité de points émis depuis le début de l'exercice surpasse la quantité de points échangés, tandis que le rapport milles émis-milles échangés est aligné sur celui d'il y a un an.

Au cours du trimestre, Nectar Royaume-Uni a annoncé que British Gas, le principal fournisseur énergétique de Grande-Bretagne, se joindrait au programme de fidélisation Nectar au début de 2011. Ce partenariat est un jalon important pour Nectar. British Gas compte en effet plus de 12 millions de clients, et la Société s'attend à ce que cela se traduise à terme par un nombre considérable de nouvelles adhésions à Nectar, une valeur accrue pour les membres et une plus grande notoriété de la marque Nectar au Royaume-Uni.

Le recul de la marge brute et de la marge du BAIIA ajusté (en pourcentage) enregistrées par Groupe Aeroplan Europe s'explique principalement par l'incidence du jugement sur la TVA, qui a donné lieu à une hausse de 58,5 M\$ des coûts des échanges et à l'imputation d'une charge nette de 53,3 M\$ au BAIIA ajusté du trimestre. Avant incidence du jugement sur la TVA, le pourcentage de marge brute est relativement stable, à 32 %, tandis que la diminution de la marge du BAIIA ajusté rend compte des pertes d'exploitation initiales et des frais de lancement de 1,9 M\$ de Nectar Italia. Si l'on ne tient pas compte de l'effet de ces éléments, le BAIIA ajusté de Groupe Aeroplan Europe a progressé de 16,4 % en devises constantes.

#### ***Carlson Marketing***

Carlson Marketing est en voie d'atteindre ses perspectives financières pour 2010, malgré l'apathie des marchés et l'incertitude économique dans deux de ses principaux marchés : les États-Unis et le Royaume-Uni. Cette performance de la facturation brute s'explique par le dynamisme des activités de Carlson Marketing au Canada et en Asie-Pacifique. Pour le trimestre, le BAIIA ajusté s'élève à 5,3 M\$. Compte non tenu des coûts non récurrents de 4,5 M\$ liés à la migration de l'infrastructure technologique de l'ancienne société mère vers une plateforme autonome, le BAIIA ajusté de Carlson Marketing aurait été de 9,8 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA ajusté de 7,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre.

La migration des anciens systèmes de Carlson Corporation sera terminée d'ici le 11 novembre 2010, et les coûts progressent en fonction de l'estimation révisée indiquée en mai dernier.

### **Aeromexico - Club Premier**

Groupe Aeroplan et Grupo Aeromexico et Aerovías de México, S.A. de C.V. (« Aeromexico »), le plus important transporteur transcontinental du Mexique, ont annoncé en septembre 2010 la conclusion de la première tranche de l'investissement stratégique de Groupe Aeroplan dans Club Premier, le programme pour grands voyageurs d'Aeromexico. Groupe Aeroplan et Aeromexico ont aussi démarré officiellement l'exploitation de Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I de C.V. (« PLM »), une entité autonome qui détient et exploite Club Premier dans le but d'en faire le meilleur programme de fidélisation coalisé en Amérique latine, reproduisant la transformation réussie d'Aéropian Canada. Tel qu'annoncé initialement le 26 avril 2010, Groupe Aeroplan versera la deuxième tranche de sa participation minoritaire une fois que PLM aura conclu certains jalons en termes de réalisations.

### **Flux de trésorerie et situation de trésorerie**

Au 30 septembre 2010, Groupe Aeroplan disposait de 688,6 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 8,0 M\$ en liquidités soumises à restrictions et de 12,4 M\$ en placements à court terme, pour un total de 709,0 M\$. De ce total, environ 431,0 M\$ représentaient des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en mai 2011.

Les flux de trésorerie disponibles du troisième trimestre de 2010 de Groupe Aeroplan se sont élevés à 112,7 M\$ comparativement à 44,0 M\$ pour la période correspondante de 2009.

### **Dépenses en immobilisations**

Les dépenses en immobilisations du trimestre et des neuf mois terminés le 30 septembre 2010 se sont chiffrées à 12,9 M\$ et 31,0 M\$, respectivement. Les dépenses en immobilisations prévues, qui consistent essentiellement en des programmes de développement de logiciels devant être réalisés au cours de l'exercice 2010, devraient atteindre environ 48,0 M\$ pour l'exercice 2010 complet, y compris les dépenses en immobilisations liées à la migration de l'infrastructure technologique de Carlson Marketing.

### **Impôts sur les bénéfices**

Les impôts sur les bénéfices du trimestre comprennent 13,0 M\$ en impôts exigibles. Le taux d'imposition effectif consolidé, excluant l'incidence du jugement sur la TVA, s'élève à 17,6 %. Sans compter l'effet du jugement sur la TVA, nos prévisions continuent à indiquer un taux moyen approximatif d'impôts exigibles de 30 % pour l'exercice.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Du 14 mai au 30 septembre 2010, en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'offre publique de rachat) approuvée par la Bourse de Toronto, annoncée le 11 mai 2010 et étendue le 12 août 2010, la Société a racheté 10 650 actions ordinaires en contrepartie de 112,6 M\$ en espèces. Après le 30 septembre 2010, la Société a racheté 1 972 300 actions ordinaires supplémentaires en contrepartie de 24,7 M\$ en espèces. En tout, depuis le 11 mai 2010, la Société a racheté 12,6 millions de ses actions ordinaires. Au cours de la période allant du 14 mai 2010 au 13 mai 2011, aux termes de l'offre publique de rachat, la Société peut racheter jusqu'à 19 983 631 actions ordinaires.

### **Déclaration de dividendes**

#### *Actions ordinaires*

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,125 \$ par action ordinaire, payable le 31 décembre 2010 aux actionnaires inscrits à la clôture des activités le 17 décembre 2010.

#### *Actions privilégiées*

Le conseil d'administration a également déclaré un dividende trimestriel de 0,40625 \$ par action privilégiée à taux rajusté et à dividende cumulatif de série 1, payable le 31 décembre 2010 aux détenteurs inscrits à la clôture des activités le 17 décembre 2010.

Les dividendes payés par Groupe Aeroplan aux résidents canadiens sur les actions ordinaires et privilégiées constituent des « dividendes admissibles » au sens des lois canadiennes de l'impôt.

### **Perspectives**

## Prévisions pour 2010

Comme il a été annoncé le 7 octobre 2010 et tel qu'ici décrit, le jugement de la Cour de justice de l'Union Européenne relatif à la TVA a eu une incidence négative sur le BAIIA ajusté du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 du fait de l'imputation au résultat d'une charge nette de 52,9 M\$ (33,3 M£) découlant de ce jugement. La variation des frais d'échange futurs dont tient compte le calcul du BAIIA ajusté du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 reflète l'incidence du jugement concernant le litige relatif à la TVA, à hauteur de 0,4 M\$ (0,3 M£) et 1,6 M\$ (1,0 M£), respectivement. Les prévisions antérieures de la Société reposaient sur l'hypothèse d'une décision neutre ou favorable.

- Mesure hors PCGR.
- Les éléments non comparables qui se répercutent sur les frais de vente et frais généraux et d'administration totalisent 9,4 M\$ et comprennent des coûts de 1,9 M\$ liés au lancement de Nectar Italia, des coûts de 4,5 M\$ ayant trait à la transition et à la migration de Carlson Marketing, des honoraires de 3,0 M\$ liés à des services de consultation stratégique au niveau du siège social, ainsi qu'une charge non récurrente de 52,9 M\$ imputée au bénéfice d'exploitation (53,3 M\$ imputée au BAIIA ajusté, y compris une variation de 0,4 M\$ des frais d'échange futurs) et découlant du jugement de la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ ») concernant la TVA rendu le 7 octobre 2010.

| <b>Prévisions publiées le 3 mars 2010, après mise à jour</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Mise à jour et comparaison des prévisions avec les résultats réels</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Pour l'exercice se terminant en 2010, Groupe Aeroplan prévoit une facturation brute consolidée se situant entre 2,0 G\$ et 2,1 G\$ et une croissance du BAIIA ajusté consolidé par rapport au BAIIA ajusté inscrit en 2009, compte non tenu des répercussions du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Pour 2010, les flux de trésorerie disponibles devraient diminuer par rapport à ceux de 2009, par suite des investissements dans la croissance future et de l'incidence d'éléments favorables non récurrents qui sont survenus en 2009.</p> <p>Le taux d'imposition au Canada devrait être d'environ 30 %, et la Société est d'avis que ses autres activités étrangères n'auront pas à payer d'importants impôts sur les bénéfices en trésorerie.</p> <p>Pour 2010, Groupe Aeroplan prévoit une croissance de 2 % à 4 % de la facturation brute pour Aéroplan Canada et Groupe Aeroplan Europe (excluant Nectar Italia). D'après la performance de ces programmes de fidélisation depuis le début de l'exercice et compte tenu des facteurs qui touchent actuellement leur marché respectif, la Société s'attend désormais à ce que les résultats atteignent la valeur supérieure de cette fourchette pour Aéroplan Canada et qu'ils soient égaux ou supérieurs à 10 % pour Groupe Aeroplan Europe (excluant Nectar Italia).</p> <p>Pour 2010, Groupe Aeroplan prévoit une progression du BAIIA ajusté consolidé dans ses secteurs d'activités angulaires, compte non tenu de l'effet négatif du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et déduction faite des charges d'exploitation non récurrentes qui se rapportent à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le lancement du programme Nectar Italia;</li><li>- l'incidence des campagnes d'investissement au niveau des marques prévues en 2010 pour promouvoir les programmes Aéroplan et Nectar UK.</li></ul> <p>La Société s'attend à ce que le coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé ne dépasse pas 0,95 cents annuellement en 2010 et en 2011 et à ce que la marge brute demeure relativement stable.</p> <p>La facturation brute de Carlson Marketing en 2010 devrait s'élever à environ 600,0 M\$ US, tandis que son BAIIA ajusté devrait s'établir dans une fourchette de 6 % à 8 %, avant les coûts de transition non récurrents estimés à 26,0 M\$ US et l'ajustement de reclassement de 17,4 M\$. La transition de l'infrastructure de l'ancienne société mère de Carlson Marketing à une plateforme autonome se poursuit dans les délais prévus et devrait être achevée d'ici la fin de 2010.</p> <p>La quote-part revenant à Groupe Aeroplan des exigences de financement au titre du lancement du programme Nectar Italia, qui influera sur le BAIIA ajusté consolidé, devrait s'établir à quelque 15 M€ en 2010. Nectar Italia devrait générer une facturation brute annuelle de 60 M€ à 80 M€ d'ici trois ans. Pour 2010, la Société s'attend à ce que Nectar Italia génère une facturation brute annuelle de l'ordre de 40 M€ à 50 M€.</p> | <p><i>En date du 30 septembre 2010, à la lumière de la performance depuis le début de l'exercice, Groupe Aeroplan devrait enregistrer une facturation brute se situant dans la fourchette prévue pour 2010. Compte non tenu des répercussions de 54,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA sur le BAIIA ajusté (soit 52,9 M\$ majoré de l'incidence sur les frais d'échange futurs de 1,6 M\$), Groupe Aeroplan prévoit que son BAIIA ajusté de 2010 sera plus élevé que celui de 2009. Par ailleurs, les flux de trésorerie disponibles tendent vers des niveaux inférieurs à ceux atteints en 2009 et le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA ne devrait pas donner lieu à un paiement en trésorerie ayant une incidence sur les flux de trésorerie disponibles avant 2011.</i></p> <p><i>Au 30 septembre 2010, le taux d'imposition du bénéfice imposable des activités au Canada est de 30 % et les impôts sur les bénéfices en trésorerie attribuables aux activités étrangères de la Société se sont élevés à 2,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.</i></p> <p><i>Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, Aeroplan Canada a enregistré une croissance de 2,9 % de la facturation brute par rapport à la même période de 2009, tandis que Groupe Aeroplan Europe (excluant Nectar Italia) a enregistré une croissance de 14,8 % de la facturation brute exprimée en livres sterling.</i></p> <p><i>Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, Aéroplan Canada a généré une progression de 7,4 % du BAIIA ajusté par rapport à la période correspondante de 2009. Compte non tenu des répercussions du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA (33,3 M£) et des coûts du lancement de Nectar Italia (15 M£), Groupe Aeroplan Europe a généré un BAIIA ajusté de 13,5 M£, contre 11,7 M£ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.</i></p> <p><i>Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, le coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé s'établit à 0,92 cents et la marge brute d'Aéroplan Canada est demeurée pratiquement inchangée à 41,4 %, contre 40,8 % pour la période correspondante de 2009.</i></p> <p><i>Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, la facturation brute de Carlson Marketing s'est élevée à 446,0 M\$ US, soit en bonne voie pour atteindre les objectifs établis. Le BAIIA ajusté avant les coûts de transition non récurrents de 9,7 M\$ US (les coûts de transition, incluant les dépenses en immobilisations et les charges d'exploitation engagées au 30 septembre 2010, totalisent 18,9 M\$ US) et l'ajustement de reclassement de 16,2 M\$ US (17,4 M\$), représente 6,3 % de la facturation brute. La migration de la totalité des plateformes technologiques sera achevée d'ici le 11 novembre 2010.</i></p> <p><i>Le lancement du programme Nectar Italia a donné lieu à des charges de 15 M€ (20,4 M\$) qui se sont répercutées sur le BAIIA ajusté consolidé. Nectar Italia a généré une facturation brute de 32,5 M€ (44,6 M\$) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010.</i></p> |

Les prévisions ci-dessus excluent l'incidence des fluctuations de devises sur les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

## Prévisions pour 2011

La Société prévoit qu'elle sera en mesure d'enregistrer une facturation brute consolidée de l'ordre de 2,2 G\$ et un BAIIA ajusté consolidé de quelque 350 M\$ pour l'exercice 2011. Ces premières prévisions indicatives pour 2011 reposent sur différentes hypothèses concernant la conjoncture économique et les marchés, les taux de change et les taux d'imposition au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les autres pays dans lesquels la Société exerce des activités. La Société fournira des

prévisions supplémentaires pour 2011 lors de la publication des résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2010.

La Société prévient le lecteur que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions énoncées ci-dessus pour 2010 et 2011 pourraient ne pas se concrétiser et que bien que ces hypothèses étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, la conjoncture économique actuelle accroît d'autant plus l'incertitude qui les entoure. D'importants facteurs de risque pourraient affecter l'exactitude des hypothèses et des estimations et les résultats réels pourraient être très différents des prévisions. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*

#### **Utilisation de mesures non conformes aux PCGR**

Afin de mieux comprendre les résultats, les termes suivants sont utilisés :

##### ***Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté »)***

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et la variation des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de la Société d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement qui, de par sa nature, est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées et de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au *Sommaire des résultats d'exploitation consolidés et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles* inclus à l'annexe ci-jointe. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres sources et utilisations de la trésorerie, lesquels sont présentés dans les états des flux de trésorerie.

##### ***Bénéfice net ajusté***

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif tel que présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au *Sommaire des résultats d'exploitation consolidés et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles* inclus à l'annexe ci-jointe.

##### ***Flux de trésorerie disponibles normalisés (« Flux de trésorerie disponibles »)***

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter au *Sommaire des résultats d'exploitation consolidés et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles* inclus à l'annexe ci-jointe.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'ICCA conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR - Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

#### **Devises constantes**

Les taux de change représentent un facteur important dans la compréhension de comparaisons d'une période à l'autre. La présentation de divers indicateurs financiers en devises constantes ou après avoir donné effet à la conversion de devises, en supplément des indicateurs financiers réels, contribue à améliorer la capacité de compréhension des résultats d'exploitation et facilite l'évaluation du rendement par rapport aux périodes antérieures. Les informations en devises constantes comparent les résultats entre les périodes, comme si les taux de change n'avaient pas fluctué au cours de la période faisant l'objet de l'analyse. Pour obtenir les résultats en devises constantes, on recalcule les résultats de l'exercice en cours en utilisant les taux de change de l'année précédente. Les résultats calculés en devises constantes devraient se rajouter, et dans aucun cas se substituer, aux résultats présentés conformément aux PCGR. Par ailleurs, il se peut que les résultats calculés en devises constantes ne soient pas comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

#### **Téléconférence trimestrielle avec les investisseurs et webdiffusion**

Groupe Aeroplan Inc. tiendra une téléconférence avec les analystes à 8 h HE le jeudi 11 novembre 2010 pour discuter des résultats du troisième trimestre de 2010. On peut y participer en composant le 1-888-231-8191 (sans frais) ou le 1-647-427-7450, dans la région de Toronto. La téléconférence sera webdiffusée simultanément à l'adresse <http://www.newswire.ca/en/webcast/viewEvent.cgi?eventID=3266560>.

Une présentation d'accompagnement à l'appel sera affichée à partir du soir du 10 novembre 2010. La téléconférence et la présentation d'accompagnement seront archivées à l'adresse <http://www.groupeaeroplan.com/pages/invEvents.php> pendant les 90 jours qui suivront la diffusion originale.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés, le rapport de gestion et la présentation des faits saillants des résultats seront accessibles sur le site Web des Relations avec les investisseurs au [www.groupeaeroplan.com](http://www.groupeaeroplan.com), sous Résultats financiers.

#### **À propos de Groupe Aeroplan Inc.**

Groupe Aeroplan Inc., un chef de file mondial de la gestion de la fidélisation, est propriétaire d'Aéroplan, le programme de fidélisation coalisé par excellence du Canada, de Carlson Marketing, un fournisseur international de services de marketing de fidélisation, d'activités d'engagement et d'événements dont le siège est situé aux États-Unis, et de Nectar, le plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni. Groupe Aeroplan exploite également LMG Insight & Communication, une société internationale d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle. En outre, Groupe Aeroplan détient une participation majoritaire dans Air Miles Moyen-Orient et Nectar Italia ainsi qu'une position minoritaire dans Club Premier, le principal programme de fidélisation coalisé du Mexique.

Pour en savoir plus sur Groupe Aeroplan, visitez le [www.groupeaeroplan.com](http://www.groupeaeroplan.com).

#### **Avertissement concernant les énoncés prospectifs**

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter » et d'autres termes semblables, parfois employés au futur ou au conditionnel, et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir. De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général.

La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, les problèmes de liquidité d'Air Canada, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et clients, les conflits d'intérêts, les perturbations affectant Air Canada ou le secteur du voyage, des changements dans l'industrie du transport aérien et une hausse des frais aériens, un ralentissement de l'économie ou du marché de détail, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la concurrence, l'intégration de Carlson Marketing, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'omission de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les lois sur la protection des renseignements personnels des consommateurs, les modifications apportées aux programmes de fidélisation, le caractère saisonnier des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les questions de réglementation, les litiges, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre du régime de retraite, les pannes technologiques et l'incapacité d'utiliser les logiciels de tiers, l'omission de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et des devises, les restrictions et engagements relatifs au niveau d'endettement stipulés dans les emprunts actuels et futurs, la dilution pour les actionnaires, l'incertitude relative aux paiements des dividendes, le risque de refinancement de la dette, la gestion de la croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans le dossier de divulgation publique de Groupe Aeroplan déposé auprès des instances de réglementation des valeurs mobilières canadiennes.

Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 10 novembre 2010 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

## Sommaire des résultats d'exploitation consolidés et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)

|                                                                                                                                                         | Trimestres terminés les 30<br>septembre |                | Neuf mois terminés les 30<br>septembre |                  | %Δ             |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------|----------------------------------------|------------------|----------------|----------------|
|                                                                                                                                                         | 2010                                    | 2009           | 2010                                   | 2009             | T3             | Cumul annuel   |
|                                                                                                                                                         | \$                                      | \$             | \$                                     | \$               |                |                |
| <b>Facturation brute</b>                                                                                                                                | <b>520 455</b>                          | <b>355 349</b> | <b>1 594 136 <sup>(f)</sup></b>        | <b>1 060 624</b> | <b>46,5</b>    | <b>50,3</b>    |
| <b>Facturation brute au titre de la vente des UFGA</b>                                                                                                  | <b>360 062</b>                          | <b>335 882</b> | <b>1 063 053</b>                       | <b>999 962</b>   | <b>7,2</b>     | <b>6,3</b>     |
| Produits                                                                                                                                                | 442 062                                 | 303 181        | 1 377 925                              | 951 325          | 45,8           | 44,8           |
| Autres produits                                                                                                                                         | 23 962                                  | 19 467         | 68 075                                 | 60 662           | 23,1           | 12,2           |
| Total des produits                                                                                                                                      | 466 024                                 | 322 648        | 1 446 000                              | 1 011 987        | 44,4           | 42,9           |
| Coût des primes et coûts directs                                                                                                                        | (322 938) <sup>(a)</sup>                | (190 346)      | (902 934) <sup>(a)</sup>               | (623 362)        | 69,7           | 44,8           |
| Marge brute                                                                                                                                             | 143 086 <sup>(a)</sup>                  | 132 302        | 543 066 <sup>(a)</sup>                 | 388 625          | 8,2            | 39,7           |
| Frais de vente, frais généraux et d'administration                                                                                                      | (137 080) <sup>(a)</sup>                | (65 409)       | (425 261) <sup>(a)</sup>               | (195 250)        | 109,6          | 117,8          |
| Amortissement                                                                                                                                           | (7 403)                                 | (4 494)        | (22 196)                               | (14 558)         | 64,7           | 52,5           |
| <b>Bénéfice (perte) d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie</b> | <b>(1 397) <sup>(a)</sup></b>           | <b>62 399</b>  | <b>95 609 <sup>(a)</sup></b>           | <b>178 817</b>   | <b>(102,2)</b> | <b>(46,5)</b>  |
| Amortissement                                                                                                                                           | 7 403                                   | 4 494          | 22 196                                 | 14 558           | 64,7           | 52,5           |
| <b>BAIIA <sup>(b)</sup></b>                                                                                                                             | <b>6 006 <sup>(a)</sup></b>             | <b>66 893</b>  | <b>117 805 <sup>(a)</sup></b>          | <b>193 375</b>   | <b>(91,0)</b>  | <b>(39,1)</b>  |
| <b>Ajustements :</b>                                                                                                                                    |                                         |                |                                        |                  |                |                |
| Variation des produits perçus d'avance                                                                                                                  |                                         |                |                                        |                  |                |                |
| Facturation brute                                                                                                                                       | 520 455                                 | 355 349        | 1 594 136                              | 1 060 624        |                |                |
| Produits                                                                                                                                                | (466 024)                               | (322 648)      | (1 446 000)                            | (1 011 987)      |                |                |
| Variation des frais d'échange futurs <sup>(c)</sup>                                                                                                     | (33 423) <sup>(g)</sup>                 | (22 888)       | (94 440) <sup>(g)</sup>                | (30 784)         |                |                |
| (Variation du nombre net de UFGA en cours x coût moyen des primes par UFGA pour la période)                                                             |                                         |                |                                        |                  |                |                |
| Total partiel des ajustements                                                                                                                           | 21 008                                  | 9 813          | 53 696                                 | 17 853           |                |                |
| <b>BAIIA ajusté <sup>(b)</sup></b>                                                                                                                      | <b>27 014 <sup>(a)</sup></b>            | <b>76 706</b>  | <b>171 501 <sup>(a)(f)</sup></b>       | <b>211 228</b>   | <b>(64,8)</b>  | <b>(18,8)</b>  |
| <b>Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR</b>                                                                                                        | <b>(40 400) <sup>(a)(h)</sup></b>       | <b>18 756</b>  | <b>(11 537) <sup>(a)(h)</sup></b>      | <b>68 730</b>    |                |                |
| Nombre moyen pondéré d'actions                                                                                                                          | 195 481 856                             | 199 462 480    | 197 343 155                            | 199 423 366      |                |                |
| Résultat par action <sup>(d)</sup>                                                                                                                      | (0,22) <sup>(a)(h)</sup>                | 0,09           | (0,10) <sup>(a)(h)</sup>               | 0,34             |                |                |
| <b>Bénéfice net (perte) selon les PCGR</b>                                                                                                              | <b>(40 400) <sup>(a)(h)</sup></b>       | <b>18 756</b>  | <b>(11 537) <sup>(a)(h)</sup></b>      | <b>68 730</b>    | <b>(315,4)</b> | <b>(116,8)</b> |
| Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie                                              | 23 228                                  | 20 079         | 70 008                                 | 60 279           |                |                |
| Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)                                                                                                       | 21 008                                  | 9 813          | 53 696                                 | 17 853           |                |                |
| Taux d'imposition effectif <sup>(e)</sup>                                                                                                               | -11,17%                                 | 33,05%         | 732,86%                                | 27,64%           |                |                |
| Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif                                                                                               | 2 346                                   | (3 243)        | (393 515)                              | (4 935)          |                |                |
| <b>Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) <sup>(b)(d)</sup></b>                                                                                           | <b>6 182 <sup>(a)(h)</sup></b>          | <b>45 405</b>  | <b>(281 348) <sup>(a)(h)</sup></b>     | <b>141 927</b>   | <b>(86,4)</b>  | <b>(298,2)</b> |
| Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) par action <sup>(d)</sup>                                                                                          | 0,02 <sup>(a)(h)</sup>                  | 0,23           | (1,46) <sup>(a)(h)</sup>               | 0,71             |                |                |
| Bénéfice net (perte nette)                                                                                                                              | (40 400) <sup>(a)(h)</sup>              | 18 756         | (11 537) <sup>(a)(h)</sup>             | 68 730           |                |                |
| Résultat par action                                                                                                                                     | (0,22) <sup>(a)(h)</sup>                | 0,09           | (0,10) <sup>(a)(h)</sup>               | 0,34             |                |                |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                                                                             | <b>152 340</b>                          | <b>75 193</b>  | <b>170 750</b>                         | <b>181 024</b>   | <b>102,6</b>   | <b>(5,7)</b>   |
| Dépenses en immobilisations                                                                                                                             | (12 947)                                | (6 182)        | (31 016)                               | (20 169)         |                |                |
| Dividendes                                                                                                                                              | (26 686)                                | (24 997)       | (81 402)                               | (74 991)         |                |                |
| <b>Flux de trésorerie disponibles <sup>(b)</sup></b>                                                                                                    | <b>112 707</b>                          | <b>44 014</b>  | <b>58 332</b>                          | <b>85 864</b>    | <b>156,1</b>   | <b>(32,1)</b>  |
| Total de l'actif                                                                                                                                        | 5 218 595                               | 4 932 521      | 5 218 595                              | 4 932 521        |                |                |
| Total du passif à long terme                                                                                                                            | 1 504 475                               | 1 506 007      | 1 504 475                              | 1 506 007        |                |                |
| Total des dividendes                                                                                                                                    | 26 686                                  | 24 997         | 81 402                                 | 74 991           |                |                |
| Total des dividendes par action privilégiée                                                                                                             | 0,406                                   | S.O.           | 1,124                                  | S.O.             |                |                |
| Total des dividendes par action ordinaire                                                                                                               | 0,125                                   | 0,125          | 0,375                                  | 0,375            |                |                |

(a) Réflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 52,9 M\$ (33,3 M\$) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 58,5 M\$ (36,8 M\$) (incluant 1,8 M\$ (1,1 M\$) et 5,4 M\$ (3,4 M\$) au titre du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, respectivement, et 53,1 M\$ (33,4 M\$) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M\$ (1,0 M\$) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M\$) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(b) Mesure hors PCGR.

(c) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(d) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées en 2010.

(e) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts de la période.

(f) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(g) Le coût moyen des primes par UFGA de la période inclut l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010 totalisant 0,4 M\$ (0,3 M\$) et 1,6 M\$ (1,0 M\$), respectivement.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 6,4 M\$ (4,0 M\$) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe. Les informations financières sectorielles se détaillent comme suit :

(en milliers, sauf l'information sur les milles et les UFGA)

| Secteur d'activité                                             | Trimestres terminés les 30 septembre |             |                            |                       |                        |      |                             |          |                            |                        |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|----------------------------|-----------------------|------------------------|------|-----------------------------|----------|----------------------------|------------------------|
|                                                                | 2010                                 | 2009        | 2010                       | 2009                  | 2010                   | 2009 | 2010                        | 2009     | 2010                       | 2009                   |
|                                                                | Aéroplan Canada                      |             | Groupe Aeroplan Europe     |                       | Carlson Marketing      |      | Siège social <sup>(d)</sup> |          | Données consolidées        |                        |
|                                                                | 2010                                 | 2009        | 2010                       | 2009                  | 2010                   | 2009 | 2010                        | 2009     | 2010                       | 2009                   |
| <b>Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)</b>           | <b>20,7</b>                          | <b>20,0</b> |                            |                       |                        |      |                             |          |                            |                        |
| <b>Nombre total de milles échangés (en milliards)</b>          | <b>15,5</b>                          | <b>16,1</b> |                            |                       |                        |      |                             |          |                            |                        |
| <b>Nombre total de milles Aéroplan échangés (en milliards)</b> | <b>15,5</b>                          | <b>15,5</b> |                            |                       |                        |      |                             |          |                            |                        |
|                                                                | \$                                   | \$          | \$                         | \$                    | \$                     | \$   | \$                          | \$       | \$                         | \$                     |
| Facturation brute                                              | 268 351                              | 257 020     | 115 707 <sup>(g)</sup>     | 98 329 <sup>(g)</sup> | 136 397 <sup>(g)</sup> | -    | -                           | -        | 520 455 <sup>(g)</sup>     | 355 349 <sup>(g)</sup> |
| Facturation brute au titre des UFGA                            | 256 971                              | 244 991     | 103 091                    | 90 891                | -                      | -    | -                           | -        | 360 062                    | 335 882                |
| Produits                                                       | 234 055                              | 231 522     | 74 901                     | 71 659                | 133 108                | -    | -                           | -        | 442 064                    | 303 181                |
| Autres produits                                                | 11 378                               | 12 030      | 12 582                     | 7 437                 | -                      | -    | -                           | -        | 23 960                     | 19 467                 |
| Total des produits                                             | 245 433                              | 243 552     | 87 483                     | 79 096                | 133 108                | -    | -                           | -        | 466 024                    | 322 648                |
| Coût des primes et coûts directs                               | 138 760                              | 137 108     | 118 101 <sup>(a)</sup>     | 53 238                | 66 077                 | -    | -                           | -        | 322 938 <sup>(a)</sup>     | 190 346                |
| Marge brute                                                    | 106 673                              | 106 444     | (30 618) <sup>(a)</sup>    | 25 858                | 67 031                 | -    | -                           | -        | 143 086 <sup>(a)</sup>     | 132 302                |
| Frais de vente, frais généraux et d'administration             | 36 799                               | 37 451      | 21 667 <sup>(a)</sup>      | 20 011                | 64 998                 | -    | 13 616                      | 7 947    | 137 080 <sup>(a)</sup>     | 65 409                 |
| Amortissement <sup>(b)</sup>                                   | 22 060                               | 21 442      | 3 138                      | 3 131                 | 5 433                  | -    | -                           | -        | 30 631                     | 24 573                 |
| Intérêts sur la dette à long terme                             | -                                    | -           | 50                         | -                     | -                      | -    | 12 905                      | 12 808   | 12 955                     | 12 808                 |
| Autres frais d'intérêts                                        | 829                                  | -           | 6 360                      | 91                    | -                      | -    | -                           | 2 027    | 7 189                      | 2 118                  |
| Intérêts créditeurs                                            | 5 923                                | 5 233       | 2 214                      | 661                   | 291                    | -    | -                           | -        | 8 428                      | 5 894                  |
| Perte de change                                                | -                                    | -           | -                          | -                     | -                      | -    | -                           | (5 275)  | -                          | (5 275)                |
| BAlIA ajusté <sup>(c)</sup>                                    | 79 908                               | 74 643      | (44 600) <sup>(a)(e)</sup> | 10 010                | 5 322                  | -    | (13 616)                    | (7 947)  | 27 014 <sup>(a)(e)</sup>   | 76 706                 |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices                | 52 908                               | 52 784      | (59 619) <sup>(a)(f)</sup> | 3 286                 | (3 109)                | -    | (26 521)                    | (28 057) | (36 341) <sup>(a)(f)</sup> | 28 013                 |
| Dépenses en immobilisations corporelles                        | 6 230                                | 4 011       | 1 827                      | 2 171                 | 4 890                  | -    | S.O.                        | S.O.     | 12 947                     | 6 182                  |
| Écart d'acquisition                                            | 1 675 842                            | 1 675 842   | 269 612                    | 280 485               | 103 267                | -    | S.O.                        | S.O.     | 2 048 721                  | 1 956 327              |
| Produits perçus d'avance                                       | 1 705 451                            | 1 637 299   | 350 939                    | 305 299               | 29 759                 | -    | S.O.                        | S.O.     | 2 086 149                  | 1 942 598              |
| Total de l'actif                                               | 4 826 315                            | 4 776 864   | 232 973                    | 155 657               | 159 307                | -    | S.O.                        | S.O.     | 5 218 595                  | 4 932 521              |

(a) Réflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 52,9 M\$ (33,3 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 58,5 M\$ (36,8 M€) (incluant 1,8 M\$ (1,1 M€) et 5,4 M\$ (3,4 M€) au titre du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, respectivement, et 53,1 M\$ (33,4 M€) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Mesure hors PCGR.

(d) Inclut les produits et les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(e) Le coût moyen des primes par UFGA inclut l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour la période totalisant 0,4 M\$ (0,3 M€).

(f) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 6,4 M\$ (4,0 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(g) Inclut la facturation brute de 102,2M\$ au R.-U et 46,7M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, comparée à une facturation brute de 92,5M\$ au R.-U. pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009.

Pour plus de renseignements: Renseignements:

### Médias

Michèle Meier  
514-205-7028

[michele.meier@groupeaeroplan.com](mailto:michele.meier@groupeaeroplan.com)

### Analystes et investisseurs

Trish Moran  
416-352-3728

[trish.moran@groupeaeroplan.com](mailto:trish.moran@groupeaeroplan.com)

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

